



Mandat 2023-2024 de la Commission des études

L'analyse des projets de programmes est effectuée sur une base régulière et prioritaire par la Commission. Au cours de son mandat, la Commission procédera à l'examen des projets de programmes qui lui seront acheminés, dont les programmes suivants qui devraient franchir en cours d'année l'étape du rapport de conformité :

- Maîtrise en éducation au préscolaire et enseignement au primaire (FSE);
- Maîtrise en pédagogie des sciences de la santé (FM);
- Maîtrise en arts et sciences de l'animation (FAAAD);
- Doctorat en sciences de la santé buccodentaire (FMD);

D'autres projets de programmes de grade sont dans un état d'avancement laissant présager un dépôt ou une consultation auprès de la Commission des études en cours d'année, dont deux projets de programmes de maîtrise découlant des Chantiers d'avenir, soit :

- Maîtrise en sécurité alimentaire (FSAA, FSA, FD);
- Maîtrise en action climatique (FFGG, FSI, FSA, FMED, FSS).

En ce qui a trait aux programmes courts, le comité-conseil procédera à l'analyse des programmes qui lui seront soumis. Les programmes suivants pourraient franchir l'étape du rapport de conformité au cours de l'exercice 2023-2024:

- Diplôme d'études supérieures spécialisées en gouvernance et gestion des marchés publics (FSA);
- Diplôme d'études supérieures spécialisées en légistique (FD);
- Diplôme d'études supérieures spécialisées en construction intégrée du bois (FFGG-FSG);
- Diplôme de troisième cycle en enrichissement des compétences en recherche en santé (FM);
- Diplôme professionnel de troisième cycle en théologie pratique (FTSR).

La Commission des études entreprendra un nouveau mandat particulier portant sur les défis de l'innovation dans l'enseignement universitaire.

La Commission a pour objectif de finaliser ce mandat au cours de l'année 2024 et soumettre son avis final au Conseil universitaire dès que possible, selon sa capacité à concilier ce mandat particulier et l'examen des programmes soumis à son attention.

En collaboration avec la Commission de la recherche, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes et le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation, la présidente et la secrétaire permanente prendront part à la révision de la Politique de reconnaissance et d'évaluation des instituts de l'Université Laval.

La Commission participera à la mise en œuvre du Plan institutionnel 2023-2028, *Agir ensemble pour plus d'impact* et pourra être sollicitée pour donner son avis sur différentes politiques et règlements relatifs aux études, notamment la révision des objectifs des programmes de 1^{er} cycle.